



## Donnation d'une partie de terrain

Par **veny**, le **22/02/2010** à **18:37**

Bonjour,  
ma voisine propriétaire d'un terrain à coté de chez moi consent de me céder une partie de celui-ci environ 15 m<sup>2</sup> gratuitement à conditions que je m'occupe des formalités pouvons nous éviter d'aller chez le notaire en rédigeant l'acte sous seing privé et si oui est il indispensable de faire poser une borne ou pouvons nous tout indiquer sur le document écrit et signe par nous deux avec toutes les mesures

Par **Tisuisse**, le **22/02/2010** à **22:46**

Bonjour,

Un terrain, même de 15 m<sup>2</sup>, est un bien immobilier et l'acte notarié est incontournable pour faire cette transaction, fut-elle à titre gratuit. Donc, voyez un notaire.